

Manuel d'utilisation de l'application Belbeef pour les abattoirs

Contenu

INTRODUCTION GENERALE	3
PARTIE A: NOTICE D'INSTRUCTIONS DE L' APPLICATION WEB	4
1. Introduction	4
2. Enregistrement	5
3. Données d'abattage	6
4. Grossiste	9
5. Archives	11
6. Contrôle de troupeau	11
7. Exigences Carcasses	12
8. Messages	13
9. Manuels	13
PARTIE B: NOTICE D'INSTRUCTIONS SERVICES WEB	14
1. Introduction	14
2. Étiquettes de présentation	15
3. Enregistrement	15
3.1. POST	16
3.2. Request	16
3.3. Response	17
4. Consultation des animaux enregistrés	18
4.1. GET	18
4.2. Response	18
5. Données d'abattage	20
5.1. POST	20
5.2. Request	20
5.3. Response	21
6. Consulter les animaux abattus	22
6.1. GET	22
6.2. Response	22
7. Grossiste	22
7.1. POST	22
7.2. Request	23

7.3. Response	24
8. Consulter les animaux attribués	25
8.1. GET	25
8.2. Response	25
9. Recherche d'un animal	26
9.1. GET	26
9.2. Response	26

INTRODUCTION GENERALE

Belbeef ambitionnait depuis le début de développer la banque de données Belbeef pour pouvoir abandonner le système de traçage papier et ainsi basculer intégralement vers un suivi digital des animaux abattus reconnus par Belbeef. Dans l'ancien système, les données du passeport bovin permettaient de vérifier si l'animal qui entrait pour être abattu était reconnu ou pas.

Afin de garantir une traçabilité performante, le processus a été entièrement numérisé. Depuis le lancement du Cahier des charges Générique Bovins, désormais devenu le Standard Belbeef, une connexion a été établie entre la banque de données Sanitel et la banque de données de Belbeef, et l'ensemble du processus numérisé. La numérisation de la banque de données est la clé pour simplifier le cahier des charges, pour diminuer considérablement la montagne de papier et garantir la fiabilité de la traçabilité. Les listes d'abattage et documents de traçabilité au format papier appartiennent donc au passé depuis longtemps.

Ce manuel vous accompagnera dans la communication correcte et simple des données d'abattages, etc. via l'application de l'abattoir. Cette opération peut s'effectuer de deux manières, soit par l'application Web soit par des services Web. Leur utilisation est expliquée dans ce manuel.

PARTIE A: NOTICE D'INSTRUCTIONS DE L' APPLICATION WEB

1. Introduction

L'enregistrement de l'identité des bovins, qui sont destinés à être commercialisés sous Belbeef, doit toujours avoir lieu dans la base de données Belbeef. Pour permettre l'identification et la traçabilité de chaque bovin tout au long de la chaîne de production et de commercialisation, le code du document d'identification (marque auriculaire) doit être saisi au moment de l'arrivée à l'abattoir, avant l'abattage. Ce code permet de vérifier les données de l'animal vivant par rapport aux exigences du cahier des charges. Après l'abattage, les données d'abattage doivent être saisies dans la base de données Belbeef, émettant ensuite une réponse définitive quant à la reconnaissance Belbeef de l'animal. L'abattoir enregistre ensuite la destination des bovins, de sorte que ces animaux deviennent visibles dans l'application Web du grossiste auquel les animaux ont été attribués. Le grossiste peut à son tour procéder à la mise en lots et attribuer la viande au maillon suivant.

L'application des abattoirs est une application 'webbased'. Vous pouvez y accéder via l'URL: <https://abattoir.belbeef.be>. Nous vous recommandons vivement d'utiliser à cet effet le navigateur « **Google Chrome** ».

Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont uniques pour chaque utilisateur et vous sont communiqués par le secrétariat de Belbeef asbl, ainsi que le numéro unique GVB de votre entreprise. Ce dernier est d'application lorsque vous choisissez de communiquer avec Belbeef via les services Web.

Lorsque vous ouvrez une session via l'outil Web, vous trouverez dans le haut huit onglets: 'enregistrement', 'données d'abattage', 'grossiste', 'archives', 'contrôle de troupeau', 'exigences carcasses', 'messages' et 'manuels'. Les fonctionnalités spécifiques à chaque onglet sont détaillées.

2. Enregistrement

Dans une première phase, tous les animaux arrivants doivent être enregistrés **avant abattage**. Cette opération s'effectue de préférence parallèlement à la notification sous Sanitrace.

L'enregistrement des animaux arrivants peut s'effectuer de quatre manières au choix :

a. Saisie manuelle

Le numéro de marque auriculaire de l'animal peut être saisi manuellement, ensuite vous procédez à l'enregistrement manuel. Tant la marque auriculaire complète avec code du pays et nombre de contrôles (par exemple, BE012345678) que le numéro de marque auriculaire avec code du pays sans nombre de contrôle (par exemple, BE12345678) sont acceptés.

b. Balayage code à barres

Le code à barres du passeport, qui accompagne l'animal, peut être balayé à l'aide d'un scanneur à main. Les animaux sont automatiquement repris dans le récapitulatif.

c. Mise en ligne fichier Beltrace

La banque de données vous offre la possibilité de mettre en ligne le fichier Beltrace (destiné à l'AFSCA). Les animaux sont automatiquement repris dans le récapitulatif. Dans ce cas, vous ne devez pas faire d'enregistrement manuel. Un récapitulatif des fichiers Beltrace mis en ligne et de leur statut est disponible en haut à droite sous l'onglet « traitement fichiers ».

d. Services Web

L'intégralité du processus d'enregistrement des animaux entrants peut être automatisée en faisant appel aux services Web. Si vous souhaitez les utiliser, veuillez vous référer à la [partie B](#) de ce manuel.

Il va de soi que l'application Web permet de consulter les données qui ont été mises en ligne via les services Web.

Après enregistrement des données, les animaux entrants sont automatiquement répartis en 2 groupes:

Satisfait

Les animaux éligibles à Belbeef sur la base des données des animaux vivants sont présentés dans cet aperçu. Le numéro de marque auriculaire, le numéro de troupeau ainsi que le nom de l'éleveur s'affichent, de même que les différents retailers auxquels l'animal peut prétendre.

Ne satisfait pas

Les animaux non éligibles à la commercialisation dans le cadre de Belbeef sont classés dans ce dernier groupe, avec mention des raisons pour lesquelles ils ne sont pas reconnus.

L'écran pour l'enregistrement des animaux entrants est automatiquement actualisé tous les jours. Chaque jour, vous démarrez avec un écran vierge. Les animaux éligibles à Belbeef sont automatiquement transférés vers l'onglet suivant où les données d'abattage sont à compléter. Les données relatives à ces animaux sont bien entendu conservées.

3. Données d'abattage

Registration

Données d'abattage

Général

Archives

Contrôle chapitre

Eugénisme carcasses

Messages

Menu

Animaux abattus

SAISIE

TRAITEMENT FICHIER

Fichier RUBO

Bestand kiezen

Geen bestand gekozen

Traiter fichier RUBO

ou télécharger animal

Montrer les résultats non conformes

Pour traitement (12)

12 résultats trouvés

☐	BELB	FOC	DELH	COLR	LOL	SPAR	VRC	ALDI	MSTO	FRE	AH	Marque auriculaire	Numéro de troupeau	Producteur	
☐												805491 9492	80024598	TULIN SOCIETE AGRICOLE	Détailler données d'abattage
☐												805497 5750	80024598	TULIN SOCIETE AGRICOLE	Détailler données d'abattage
☐												805360 3058	80024598	TULIN SOCIETE AGRICOLE	Détailler données d'abattage
☐												805483 7124	80038217	Fastre Pierre et Thomas et Robin	Détailler données d'abattage
☐												805483 7136	80038217	Fastre Pierre et Thomas et Robin	Détailler données d'abattage
☐												805459 7064	80024598	TULIN SOCIETE AGRICOLE	Détailler données d'abattage
☐												805459 7057	80024598	TULIN SOCIETE AGRICOLE	Détailler données d'abattage
☐												801430 2346	70021505	Schuppen Olivier & Daamen Koen PV	Détailler données d'abattage
☐												805257 0084	25011513	BOCHART SEBASTIEN ET FRANCOIS-XAVIER	Détailler données d'abattage
☐												805404 7583	80024598	TULIN SOCIETE AGRICOLE	Détailler données d'abattage
☐												805404 7570	80024598	TULIN SOCIETE AGRICOLE	Détailler données d'abattage
☐												801407 6422	80038217	Mansuy Greta	Détailler données d'abattage
Supprimer															

Les animaux abattus le 4 mai 2023 (174)

☐	BELB	FOC	DELH	COLR	LOL	SPAR	VRC	ALDI	MSTO	FRE	AH	Numéro auriculaire	Numéro de troupeau	Producteur	Date d'abattage	Révisé le
☐												805443 2318	80020509	CAVILLOT DAMIEN	04-05-2023	04-05-2023 11:52
☐												805443 2352	80020509	CAVILLOT DAMIEN	04-05-2023	04-05-2023 11:50
☐												805109 7718	20047507	Bruggemans Benny	04-05-2023	04-05-2023 11:49
☐												805109 4537	20047507	Bruggemans Benny	04-05-2023	04-05-2023 11:45
☐												801422 7483	20047507	Bruggemans Benny	04-05-2023	04-05-2023 11:44
☐												805103 4158	20026101	-	04-05-2023	04-05-2023 11:42
☐												805103 4120	20026101	-	04-05-2023	04-05-2023 11:41

Tous les animaux qui ont été enregistrés sous l'onglet « enregistrement » sont à nouveau présentés ici pour traitement. Au cours de cette deuxième phase, les données d'abattage sont à compléter.

Afin de déterminer pour quel acheteur les animaux individuels conformes, vous devez donc en premier lieu évaluer leur reconnaissance de certification. Le bouton 'Montrer les résultats non conformes' permet d'afficher également les animaux non conformes.

La reconnaissance de la certification d'un animal ou d'un lot d'animaux est présentée sous forme d'une coche verte  , d'une sphère rouge  , ou d'une sphère orange 

-  = conforme
-  = non conforme
-  = conforme sur base de dérogation (dérogation = un écart par rapport aux exigences de carcasse du retailer, autorisé par ce dernier)
-  = pas de réponse de la base de données externe

Exemple:

L'animal ci-dessous est conforme pour les cahiers des charges: BELBEEF, FQC (sur base de dérogation), COLRUYT, LIDL, SPAR, ALDI et ALBERT HEIJN.

En revanche, il n'est pas conforme pour DELHAIZE, VROUWELIJK RUND COLRUYT (VRC), MESTDAGH (MSTD) et FAIREBEL.

Pour le Herdbook Certified Belgian Blue, aucune réponse n'a encore été reçue de la base de données externe.

BELB	FQC	DELH	COLR	LIDL	SPAR	VRC	ALDI	MSTD	FRB	AH	HBCBB
											

L'enregistrement des données d'abattage peut se faire de trois manières différentes :

a. Manuellement

Les données d'abattage peuvent être saisies manuellement par animal. Pour chaque animal proposé pour traitement, s'affiche à droite la possibilité de compléter les données d'abattage.

b. Mise en ligne fichier RuBo

Le fichier RuBo, destiné à l'IVB ou CW3C, peut être mis en ligne, après quoi le système associe automatiquement les données aux animaux qui ont été enregistrés antérieurement.

Dans la colonne 22, la méthode d'abattage est précisée.

- "0": abattage avec étourdissement
- "1": abattage sans étourdissement
- "2": abattage avec post-cut stunning

Dans le RUBO-file flamand, destiné à l'IVB, la valeur IdentiGEN peut être ajoutée dans la colonne 23; dans le RUBO-file wallon, destiné au CW3C, la valeur IdentiGEN peut être ajoutée dans la colonne 30. Cette valeur n'est pas obligatoire.

c. Services Web

L'intégralité du processus d'enregistrement des données d'abattage peut être automatisée en faisant appel aux services Web mis au point. Si vous souhaitez les utiliser, veuillez consulter la notice spécifique aux services Web (Partie B).

Il va de soi que l'application Web permet de consulter les données qui ont été mises en ligne via les services Web.

Après le traitement des données, le résultat final de la conformité Belbeef est montré ainsi que la conformité pour les détaillants participants.

Les animaux qui peuvent être attribués sont inclus dans l'onglet suivant '**Grossiste**'.

Export du jour d'abattage

Il est possible d'exporter à tout moment la liste des abattages de la journée d'abattage en cours vers une feuille de calcul Excel.

Les animaux abattus le 4 mai 2023 (174)											
BELB	FQC	DELH	COLR	LIDL	SPAR	VRC	ALDI	MSTD	FRB	AH	Numéro auriculaire
✓	○	✓	✓	○	✓	○	✓	○	○	○	BE6443 2318
✓	○	✓	✓	○	✓	○	✓	○	○	○	BE6443 2352
✓	○	✓	✓	○	✓	○	✓	○	○	○	BE6189 7718
✓	○	✓	✓	○	✓	○	✓	○	○	○	BE6189 4537
✓	○	✓	✓	○	✓	○	✓	○	○	○	BE1422 7463
○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	BE6183 4158
○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	BE6183 4120
✓	○	✓	✓	○	✓	○	✓	○	○	○	BE6189 7714
✓	○	✓	✓	○	✓	○	✓	○	○	○	BE1382 8473
✓	○	✓	✓	○	✓	○	✓	○	○	○	BE6389 3707
Regarder les 174 animaux											
Télécharger la liste d'abattage 04-05-2023											

La liste des animaux dont les données d'abattage ont déjà été enregistrées est affichée. Les données suivantes sont affichées par animal.

- Conformité Belbeef (valide ou non valide)
- Validité spécifique par détaillant (valide ou non valide)
- Numéro d'oreille
- Producteur (nom)

- Numéro de troupeau
- Phase (enregistrement, abattage, attribution)
- Abattu le
- **Identigène : il s'agit du code-barres du styilet associé au numéro d'oreille (=> colonne R, via un filtre sur cette colonne, les codes manquants peuvent facilement être recherchés).**
- Bénéficiaire (si les animaux ont déjà été attribués, voir l'étape suivante)

A1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

4. Grossiste

L'abattoir enregistre le destinataire des bovins abattus.

L'attribution d'un animal au grossiste s'effectue selon le numéro GVB unique du grossiste et doit se faire **avant** le départ de la carcasse vers le grossiste. Si vous le souhaitez, un seul animal peut être attribué à plusieurs grossistes (max. 4 pièces). Par défaut, les animaux entiers sont attribués à un seul grossiste.

Vous pouvez attribuer le nombre souhaité de quartiers avant et/ou arrière à un grossiste, et ensuite vous les retrouvez dans le formulaire qui apparaît lorsque vous appuyez sur le bouton "Attribuer au commerce de gros".

Attribuer au commerce de gros

Date:

Grossiste:

Animal: 1

Dest:

quartiers avant: # arrière:

ou

Vous pouvez également y supprimer les animaux que vous ne souhaitez pas céder à un grossiste.

L'enregistrement du grossiste s'effectue de deux manières au choix :

1. Manuellement

Pour chaque animal, il est possible de renseigner manuellement le grossiste auquel l'animal est attribué. Vous pouvez saisir ici manuellement le(s) destinataire(s).

2. Via le RUBO-file

Pour chaque animal, il est possible de désigner un grossiste auquel l'animal est attribué. L'attribution d'un animal entier à un bénéficiaire peut se faire sur la base du numéro de TVA (numéro d'entreprise). Le numéro de TVA est à renseigner dans la colonne 26 (format: BE0123456789).

3. Via le fichier Beltrace

Si la destination de la viande bovine est reprise dans le fichier Beltrace, il peut également être prévu que ces données soient utilisées pour attribuer automatiquement les carcasses aux grossistes. Dans ce cas, vous devez prendre contact avec Belbeef pour que cela soit spécifiquement programmé.

4. Services Web

L'intégralité du processus d'attribution des animaux peut être automatisée en faisant appel aux services Web développés. Si vous souhaitez les utiliser, veuillez consulter la notice spécifique aux services Web.

Il va de soi que l'application Web permet de consulter les données qui ont été mises en ligne via les services Web.

Après l'attribution des animaux au destinataire, l'animal apparaît dans la boîte de réception de l'application web des grossistes. **Sans attribution numérique, le grossiste ne peut pas commercialiser les animaux dans le cadre de Belbeef.**

5. Archives

Les archives de l'abattoir permettent de vérifier quels animaux ont été attribués, à quel moment et à quel grossiste.

Enregistrement Données d'abattage Grossiste **Archives** Contrôle de troupeau Exigences carcasses Messages 4 Manuels

Archives

Mot clé:

Date d'abattage:

Date d'attribution:

ou [Afficher tout](#)

1 2 3 4 5 6 ... 6354 6355 6356 >

127103 résultats trouvés

BELB	FQC	DELH	COLR	LIDL	SPAR	VRC	ALDI	MSTD	FRB	AH	HBCBB	Marque auriculaire	Producteur	Abattu le	Accordé le	Attribué à
✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✗	BE0450 0000	ADF Engreusement srl (00000040)	18-12-2023	18-12-2023	Viande de Liège
✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✗	BE0406 0000	ADF Engreusement srl (00000040)	18-12-2023	18-12-2023	Viande de Liège
✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✓	BE0470 0000	Ass Abattoirs Frédéric et Nicolas (00011038)	18-12-2023	18-12-2023	Viande de Liège
✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✓	BE0470 0000	Ass Abattoirs Frédéric et Nicolas (00011038)	18-12-2023	18-12-2023	Viande de Liège
✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✗	BE0490 0000	ADF Engreusement srl (00000040)	18-12-2023	18-12-2023	Viande de Liège

6. Contrôle de troupeau

L'application Web vous offre également la possibilité de consulter le statut d'un troupeau avant l'achat d'animaux. Seuls les bovins de participants agréés bénéficiant d'une date d'agrément valide sont acceptés. De cette façon, par troupeau, il est possible de voir si l'animal est éligible pour Belbeef et pour les retailers participants.

Enregistrement Données d'abattage Grossiste Archives **Contrôle de troupeau** Exigences carcasses Messages 4 Manuels

Contrôle de troupeau

N° troupeau:

Remarque : Tout contrôle au niveau du troupeau correspond à un **instantané de la situation**. Des participants peuvent à tout moment perdre leur reconnaissance à la suite d'un audit inopiné, d'une analyse non conforme... Il est donc conseillé de toujours vérifier l'agrément avant d'acheter des animaux.

7. Exigences Carcasses

L'onglet «Exigences Carcasses» indique les conditions des différents acheteurs participants pour lesquels une carcasse est examinée pour déterminer si elle est conforme ou non au label de l'acheteur concerné.

Enregistrement	Données d'abattage	Grossiste	Archives	Contrôle de troupeau	Exigences carcasses	Messages 4	Manuels
Exigences carcasses							

Les exigences spécifiques des animaux pour les différents distributeurs

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des critères utilisés par les détaillants :

	FQC	DELH	Colruyt/Okay	LIDL	SPAR	VRC	ALDI	MSTD	FRB	AH
Age masculin	Max. 24 mois	Max. 26 mois	Max. 27 mois	Max. 26 mois	Max. 27 mois	Pas d'application Uniquement vaches	Max. 26 mois	Max. 19 mois et 3 jours	Pas d'application Uniquement vaches	Min. 18 mois Max. 26 mois
Age femelle	Min. 36 mois Max. 84 mois	Max. 84 mois	Max. 88 mois	Pas d'application Uniquement taureaux	Max. 88 mois	Min. 27 mois Max. 88 mois	Max. 84 mois	Pas d'application Uniquement taureaux	Min. 42 mois Max. 84 mois	Pas d'application Uniquement taureaux
Type	Viandeux	Viandeux ou mixte	Viandeux ou mixte	Viandeux	Viandeux ou mixte	Viandeux	Viandeux ou mixte	Viandeux	Viandeux	/
Poids minimum	370 kg masculin 400 kg femelle	400 kg Masculin 350 kg Femelle	350 kg	350 kg	350kg	350 kg	350kg	350kg	350kg	350kg
Poids maximum	600 kg masculin 650 kg femelle	550 kg	650 kg	650 kg	/	650 kg	650kg	500kg	/	550kg
SEUROP (Conformation)	S,E	S: Masculin S,E: Femelle	S,E	S,E	S,E: Masculin S,E,U: Femelle	S,E	S,E: masculin S,E,U: femelle	S	/: femelle	S,E: masculin
Etat d'engraissement Masculin	2(-/+)= 3(-/+)=	2(-/+)= 3(-/+)=	2(-/+)= 3(-/+)=	2(-/+)= 3(-/+)=	2(-/+)= 3(-/+)=	Pas d'application Uniquement vaches	2(-/+)= 3(-/+)=	2(-/+)= 3(-/+)=	Pas d'application Uniquement vaches	/
Etat d'engraissement femelle	2(-/+)= 3(-/+)=	2(-/+)= 3(-/+)= 4(-/+)=	2(-/+)= 3(-/+)=	Pas d'application Uniquement taureaux	2(-/+)= 3(-/+)=	2(-/+)= 3(-/+)=	/	Pas d'application Uniquement taureaux	/	Pas d'application Uniquement taureaux
Origine	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique

8. Messages

L'onglet "Messages" affiche divers messages généraux. Il peut s'agir, par exemple, d'une nouvelle version du manuel, d'une nouvelle version des cahiers des charges, d'une indisponibilité temporaire due à des travaux de maintenance, de mises à jour de logiciels, etc.

Enregistrement	Données d'abattage	Grossiste	Archives	Contrôle de troupeau	Exigences carcasses	Messages 4	Manuels
Messages							
24-07-2023	Nouvelle version du manuel suite à la certification Herd Book Certified Belgian Blue						
01-06-2022	Checkliste FEBEVplus & moniteur de durabilité FEBEV						
04-04-2022	Préservation des oreilles de bovins - levée de la circulaire du 01/04/2022						
14-09-2021	Extension de la base de données avec Albert Heijn et Fairebel Vlees						

9. Manuels

La version la plus récente du manuel est toujours affichée ici.

Enregistrement	Données d'abattage	Grossiste	Archives	Contrôle de troupeau	Exigences carcasses	Messages 4	Manuels
Manuels							
Manuel abattoirs Belbeef							

PARTIE B: NOTICE D'INSTRUCTIONS SERVICES WEB

1. Introduction

Dans ce manuel, l'asbl Belbeef vous fournit les informations nécessaires pour saisir par l'intermédiaire de services Web les enregistrements, données d'abattage et attributions au niveau de l'abattoir. Les services Web sont une alternative à l'application Web qui nécessite une saisie manuelle, comme décrit ci-dessus.

Les services Web sont construits selon le principe RESTful, les http-verbs désignant l'opération souhaitée. Pour l'instant, seul POST est disponible pour charger des données en ligne, à l'avenir une extension pourra être envisagée pour permettre plusieurs interactions par l'intermédiaire d'autres verbs tels que GET, etc.

Comme authentification, un header Basic Auth est attendu avec chaque 'request'. Ce header est une combinaison d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe unique généré pour l'abattoir en question. Le nom d'utilisateur est toujours égal au numéro GVB de l'abattoir. Ces deux données vous sont attribuées par l'asbl Belbeef.

Les namespaces définis doivent être respectés. Cela est surtout d'application lors de la transmission des données d'abattage. Cela permet d'utiliser le fichier Beltrace existant sans conflit avec les champs supplémentaires requis par l'application de l'abattoir.

Les messages peuvent comporter le terme « bin ». Ce dernier indique l'étape en cours dans laquelle l'animal se trouve. Il s'agit soit de '*registration*' (enregistrement), soit de '*slaughterinfo*' (données d'abattage), soit de '*d'assign*' (attribution). Le champ d'état correspondant indique l'évaluation des données actuelles : '*valid*' (tous les champs sont valides), '*invalid*' (certains champs sont non valides et résultent en une non conformité Belbeef) et '*incomplète*' (des données manquent).

Toutes les communications se déroulent via SSL (https). Le service Web est également disponible sans SSL (http) sous un environnement de test.

L'url de base pour **l'environnement de test** est la suivante :

https://test-slaughter.belbeef.be/rest/slaughter_test/v2.0

L'url de base pour **l'environnement de production** est la suivante :

https://slaughter.belbeef.be/rest/slaughter_prod/v2.0

Tous les exemples de ce manuel se réfèrent à l'environnement de test. Il va de soi que l'url de base doit être alignée sur l'environnement sous lequel vous souhaitez travailler (test ou production).

2. Étiquettes de présentation

La conformité de chaque label est calculée sur des paramètres spécifiques au label.

Cette valeur se trouve dans la balise <valid> et est "true" ou "false" pour la plupart des labels, mais une "dérogation" est également possible pour certains d'entre eux. Dans ce dernier cas, Les paramètres pour cet animal sont remplacés par une dérogation accordée par l'acheteur des carcasses.

<code/>	<description/>	<valid/>
BELB	Belbeef	True or false
FQC	FQC	True, false or derogation
COLR	Colruyt	True, false or derogation
DELH	Delhaize	True, false or derogation
LIDL	Lidl	True, false or derogation
MSTD	Mestdagh	True, false or derogation
SPAR	Spar	True, false or derogation
ALDI	Aldi	True, false or derogation
VRC	Vrouwelijk Rund Colruyt	True, false or derogation
FRB	Fairebel	True, false or derogation
AH	Albert Heijn	True, false or derogation
HBCBB	Herdbook Certified Belgian Blue	True, false or incomplete

```
<label>
  <code>BELB</code>
  <description>Belbeef</description>
  <valid>true</valid>
</label>
```

3. Enregistrement

La première étape consiste à saisir toutes les marques auriculaires que vous souhaitez enregistrer dans la banque de données.

La saisie des numéros de marque auriculaire se fait dans l'un des formats suivants : soit le code complet avec code du pays et chiffres de contrôle comme saisis sous Sanitrace (par exemple, BE012345678) , soit le numéro de marque auriculaire avec code du pays sans chiffres de contrôle, comme ils apparaissent sur le passeport. D'autres formes ne sont pas acceptées afin de garantir la cohérence des données. Tous les espaces dans la marque auriculaire doivent être supprimés avant la mise en ligne.

Il a été convenu que toutes les marques auriculaires sont à enregistrer et valider auprès de l'AFSCA via Beltrace avant que ces marques auriculaires ne soient enregistrées auprès de Belbeef.

3.1. POST

Un fichier BELTRACE peut être mis en ligne via http-verb POST. Comme aucun champ supplémentaire n'a été prévu pour l'enregistrement des marques auriculaires, les fichiers Beltrace peuvent être mis en ligne tels quels.

Seuls les éléments SlaughterLot sont requis pour l'élément SlaughterFile. Et pour cet élément SlaughterLot, le numéro de marque auriculaire est le paramètre le plus important.

Seuls les éléments du type « SlaughterLot » et leurs données correspondantes sont pris en compte. Le champ « ANM_REF_NBR » est obligatoire et doit contenir la marque auriculaire complète, comme renseignée sur la carte Sanitel de l'animal.

3.2. Request

POST /registration

```
<SlaughterFileToBelImported
xmlns="http://sanitel.eai/SanitelRepository/SlaughteringServices/ImportSlaughterFile/SlaughterFileToBelImported" xmlns:b="http://belbeef.be/api/Request" >

  <SlaughterFile>

    <SlaughterLot>

      <ANM_REF_NBR>BE047823070</ANM_REF_NBR>

    </SlaughterLot>

  </SlaughterFile>

</SlaughterFileToBelImported>
```

3.3. Response

La réponse indique par marque auriculaire mise en ligne un statut et la conformité Belbeef provisoire. L'évaluation définitive intervient après saisie des données d'abattage. Différentes raisons peuvent s'afficher pour expliquer la non-conformité Belbeef d'un animal.

```
<AnimalStatusResponse xmlns="http://belbeef.be/api/AnimalStatusResponse">

  <success>true</success>

  <ts>2012-08-14T17:46:03</ts>

  <result>

    <animcde>BE047823070</animcde>

    <status>ok</status>

    <label code="BELB" valid="true">

      <code>BELB</code>

      <description>Belbeef</description>

      <valid>true</valid>

    </label>

    <label code="FQC" valid="true">

      <code>FQC</code>

      <description>FQC</description>

      <valid>true</valid>

    </label>

    <label>...</label>

  </result>

</AnimalStatusResponse>
```

La liste ci-dessous énumère les différentes raisons pour lesquelles une marque auriculaire est considérée comme non conforme Belbeef:

- weight : poids au-delà des valeurs autorisées
- phMax : pH- valeur supérieure à 6
- category : catégorie mâle/femelle non valide
- classification : Conformation mâle/femelle non valable
- fat : état d'engraissement mâle/ femelle non valable

- facility : troupeau non reconnu
- facilityUnknown : troupeau non connu dans la base de données Belbeef
- invalidBeslag : numéro de troupeau pas reconnu
- breedUnknown : race inconnue
- breed : race non autorisée
- monitoringperiod : période de suivi non respectée
- age : date de naissance/âge non connu
- ageMinimum : âge de l'animal inférieur à 12 mois
- ageMaximum : âge mâle/femelle supérieur à 26/78 mois
- slaughtermethod: technique d'étourdissement non autorisée (données d'abattage)

4. Consultation des animaux enregistrés

4.1. GET

GET /registration

Ce point de terminaison renvoie les résultats de tous les animaux en phase « enregistrement » (bin registration) à l'abattoir au cours du dernier mois.

GET /registration/valid

Ce point de terminaison fournit la liste de tous les **animaux éligibles Belbeef en phase « enregistrement »** (bin registration) au cours du dernier mois.

GET /registration/invalid

Ce point de terminaison fournit la liste de tous les animaux non éligibles Belbeef en phase « enregistrement » (bin registration) au cours du dernier mois.

4.2. Response

La structure de la réponse est en grande partie identique à celle de la réponse renvoyée lors de la transmission des données d'enregistrement (voir chapitre 3.3).

Seule une balise <count> a été ajoutée afin d'indiquer le nombre de résultats contenus dans la réponse.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
```

```
<response>
```

```
  <ts>2026-06-22T16:42:07</ts>
```

```
<count>1</count>

<result>

  <animcde>BE61527359</animcde>

  <cde>BE561527359</cde>

  <createTS>2026-06-22T16:36:10</createTS>

  <status>ok</status>

  <bin>

    <name>registration</name>

    <state>invalid</state>

  </bin>

  <label code="BELB" valid="false">

    <code>BELB</code>

    <description>Belbeef</description>

    <valid>false</valid>

    <error>breed</error>

    <error>facility</error>

  </label>

  <label>...</label>

</result>

</response>
```

5. Données d'abattage

La deuxième étape porte sur la transmission des données d'abattage à Belbeef. Pour chaque marque auriculaire, la catégorie, l'état d'engraissement, la conformation, le pH (optionnel), la date d'abattage et le poids chaud de la carcasse sont transmis.

5.1. POST

Un fichier BELTRACE détaillé peut être mis en ligne via http-verb POST. Pour l'enregistrement des données d'abattage, des champs supplémentaires sont toutefois prévus sous forme d'un namespace complémentaire.

L'unité du champ weight/poids est le kilogramme et peut être saisi avec des décimales.

La méthode d'abattage peut être traitée via l'onglet <slaughtermethod>. Le champs peut contenir 3 options:

- "unstunned": abattage sans étourdissement
- "post-cut": abattage avec post-cut stunning
- "stunned": abattage régulier

Si l'onglet <slaughtermethod> n'est pas inclus dans la demande, le traitement continuera, mais le message suivant sera renvoyé dans la réponse:

```
<statusmessage>element slaughtermethod missing</statusmessage>
```

Des corrections peuvent être transmises dès que la marque auriculaire a été enregistrée et qu'elle n'a pas encore été attribuée à un grossiste. Les données d'abattage peuvent être corrigées. Le format reste identique, les champs souhaités étant complétés par de nouvelles valeurs.

5.2. Request

POST /slaughterinfo

```
<SlaughterFileToBelImported
xmlns="http://sanitel.eai/SanitelRepository/SlaughteringServices/ImportSlaughterFile/SlaughterFileTo
BelImported"
xmlns:b="http://belbeef.be/api/SlaughterRequest">

  <SlaughterFile>

    <SlaughterLot>

      <ANM_REF_NBR>BE047823070</ANM_REF_NBR>

      <SLG_DTE>2012-11-28T17:00:30</SLG_DTE>

      <b:weight>398.25</b:weight>

      <b:category>D</b:category>
```

```

<b:classification>E+</b:classification>

<b:fatcoverage>2-</b:fatcoverage>

<b:ph>5.1</b:ph>

<b:slaughtermethod>stunned</b:slaughtermethod>

<b:identigen>123456789</b:identigen

</SlaughterLot>

</SlaughterFile>

</SlaughterFileToBelImported>

```

5.3. Response

La réponse donne, par marque auriculaire mise en ligne, un statut et **la conformité définitive Belbeef.**

```

<AnimalStatusResponse xmlns="http://belbeef.be/api/AnimalStatusResponse">

  <success>true</success>

  <ts>2012-08-14T17:46:03</ts>

  <result>

    <animcde>BE047823070</animcde>

    <status>ok</status>

    <label code="BELB" valid="true">

      <code>BELB</code>

      <description>Belbeef</description>

      <valid>true</valid>

    </label>

    <label code="FQC" valid="true">

      <code>FQC</code>

      <description>FQC</description>

      <valid>derogation</valid>

    </label>

    <label>...</label>

```

</result>

</AnimalStatusResponse>

6. Consulter les animaux abattus

6.1. GET

GET /slaughterinfo

Ce point de terminaison renvoie les résultats de tous les animaux en phase « données d'abattage » (bin slaughterinfo) à l'abattoir au cours du dernier mois.

GET /slaughterinfo/valid

Ce point de terminaison fournit la liste de tous les **animaux éligibles Belbeef en phase « abattu »** (bin slaughterinfo) au cours du dernier mois.

GET /slaughterinfo/invalid

Ce point de terminaison fournit la liste de tous les **animaux non éligibles Belbeef en phase « données d'abattage »** (bin slaughterinfo) au cours du dernier mois.

6.2. Response

La structure de la réponse est identique à celle de la réponse renvoyée lors de la consultation des animaux enregistrés (voir chapitre 4.2).

7. Grossiste

Après le téléchargement des données d'abattage d'une marque auriculaire, un animal conforme Belbeef ou une de ses pièces peut être attribué(e) à un ou plusieurs grossistes.

7.1. POST

Chaque pièce ou animal peut être attribué(e) à un grossiste. Nous faisons une distinction entre les flux physiques et les flux commerciaux.

L'attribution effectuée ici désigne le prochain bénéficiaire. Il ne s'agit pas nécessairement de la localisation physique.

Le bénéficiaire est renseigné par pièce (maximum 4). Un type (avant ou arrière) doit être spécifié pour chaque quartier. Si aucune division spécifique n'est décrite, c'est automatiquement la carcasse entière qui est envoyée au grossiste en question.

Une date d'attribution peut également être transmise.

Le destinataire est identifié à l'aide du numéro GVB du grossiste. Une liste des numéros GVB par grossiste est disponible sur le [site web](#) de belbeef.

Le champ date est considéré comme la date de sortie de l'abattoir. Si ce champ est absent ou vide, c'est la date du jour qui est prise en compte. Il n'est pas permis de saisir des dates antérieures.

Après attribution, il n'est plus possible d'apporter des corrections via les services Web.

La réponse donne une vue d'ensemble du statut de l'animal concerné : conformité Belbeef, destinataires renseignés et bin actuel.

7.2. Request

POST /assign

```
<AssignAnimalRequest xmlns="http://belbeef.be/api/AssignAnimalRequest">
```

```
  <assign>
```

```
    <animref>BE047823070</animref>
```

```
    <destination>52557</destination>
```

```
    <weight>71.25</weight>
```

```
    <dte>2012-11-28</dte>
```

```
    <quarter type="fore" amount="2"/>
```

```
    <quarter type="hind" amount="1"/>
```

```
  </assign>
```

```
  <assign>
```

```
    <animref>BE047823070</animref>
```

```
    <destination>52661</destination>
```

```
    <weight>5.75</weight>
```

```
    <dte>2012-11-29</dte>
```

```
    <quarter type="fore" amount="0"/>
```

```
    <quarter type="hind" amount="1"/>
```

```
  </assign>
```

```
</AssignAnimalRequest>
```

7.3. Response

```
<AssignAnimalResponse xmlns="http://belbeef.be/api/AssignAnimalResponse">

  <success>true</success>

  <ts>2012-11-28T22:59:44</ts>

  <result>

    <animcde>BE047823070</animcde>

    <status>ok</status>

    <bin>

      <name>assign</name>

      <state>incomplete</state>

    </bin>

    <label code="BELB" valid="true">

      <code>BELB</code>

      <description>Belbeef</description>

      <valid>true</valid>

    </label>

    <label code="FQC" valid="true">

      <code>FQC</code>

      <description>FQC</description>

      <valid>true</valid>

    </label>

    <label>...</label>

    <assignments cnt="2">

      <destination>52557</destination>

      <destination>52661</destination>

    </assignments>

  </result>
```

</AssignAnimalResponse>

8. Consulter les animaux attribués

8.1. GET

GET /archive

Ce point de terminaison renvoie les résultats de tous les animaux en phase « **attribution** » (bin assign) à l'abattoir au cours du dernier mois.

GET /archive/valid

Ce point de terminaison fournit la liste de tous les **animaux éligibles Belbeef en phase « attribution »** (bin assign) au cours du dernier mois.

GET /archive/invalid

Ce point de terminaison fournit la liste de tous les **animaux non éligibles Belbeef en phase « attribution »** (bin assign) au cours du dernier mois.

8.2. Response

La structure de la réponse est identique à celle de la réponse renvoyée lors de la consultation des animaux enregistrés (voir chapitre 4.2).

9. Recherche d'un animal

9.1. GET

GET /animal/{animalcode}

Exemple: /animal/BE61527359

Un animal peut également être recherché indépendamment de son statut. Ce point de terminaison ne comporte aucun filtre de date. Il est ainsi possible de retrouver des animaux qui ont été transmis il y a plus d'un mois.

9.2. Response

La structure de la réponse est identique à celle de la réponse renvoyée lors de l'enregistrement d'un animal (voir chapitre 3.3).

Historique

- Version précédente : version 8.1
- Ajustements par rapport à la version précédente:
- Ajout:
 - Consultation des animaux enregistrés
 - Consulter les animaux abattus
 - Consulter les animaux attribués
 - Recherche d'un animal